

MAÎTRE D'OUVRAGE
Commune de SARRANCE

1 rue du Bas

64490 SARRANCE

Tél. : 05 59 34 54 61

Jours et heures d'ouverture :

Mardi et Vendredi de 9h à 12h

Profil acheteur (demande de renseignements et envoi des offres) :

<https://demat-ampa.fr/>

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Objet de la consultation :

Travaux de première urgence pour la sauvegarde de l'Eglise de Sarrance

Date et heure limites de réception des offres :

le lundi 10 août 2026 à 12h00

1. Procédure

La présente procédure adaptée, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, est ouverte.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur figurant en page de garde.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

2. Allotissement et tranches

Le présent marché public comporte 4 tranches :

Tranche Ferme : Travaux sur clocher

Tranche Optionnelle 1 : Restauration des toitures de la Nef et des bas-côtés de l'église et restauration partielle des voûtes des travées 1 et 3 du bas-côté Sud de l'église

Tranche Optionnelle 2 : Restauration des toitures et façades du chevet, des toitures et façades des chapelles Nord et restauration des façades de la nef, y compris consolidation structurelle de l'hémicycle

Tranche Optionnelle 3 : Restauration partielle du voûtement intérieur de l'église, de la nef, des bas-côtés (hors voûtes des travées 1 et 3 du bas-côté Sud prévues restaurées en T.O 1) et du chœur

Le présent marché public est divisé en 5 lots :

REFERENCES DU LOT	CONCERNES PAR LES TRANCHES	CPV
LOT N°01. : Echafaudages / Charpente / Couverture / Zinguerie	Tranche Ferme Tranche Optionnelle 1 Tranche Optionnelle 2	<u>CPV principal :</u> CPV 45261000-4 <u>CPV secondaires :</u> CPV 45262100-2 CPV 45261212-3
LOT N°02. : Maçonnerie / Pierre de taille / Enduits	Tranche Ferme Tranche Optionnelle 1 Tranche Optionnelle 2 Tranche Optionnelle 3	CPV 45262522-6
LOT N°03. : Menuiseries / Vitrail / Serrurerie	Tranche Ferme Tranche Optionnelle 2 Tranche Optionnelle 3	CPV 45421000-4
LOT N°04. : Décors / Plâtrerie / Peinture	Tranche Ferme Tranche Optionnelle 1 Tranche Optionnelle 2 Tranche Optionnelle 3	<u>CPV principal :</u> CPV 45262710-1 <u>CPV secondaires :</u> CPV 45410000-4 CPV 45442100-8
LOT N°05. : Installations campanaires / Paratonnerre / Electricité	Tranche Ferme Tranche Optionnelle 1	<u>CPV principal :</u> CPV 45312310-3 <u>CPV secondaire :</u> CPV 45311200-2

3. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

I. Pièces à remettre

Quel que soit le nombre de lots auxquels ils soumissionnent, les candidats remettront un seul dossier de candidature. En revanche, un dossier complet d'offre devra être remis pour chaque lot.

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. Si plusieurs plis sont déposés pour un même objet, seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

A. Pièces de candidature à remettre

1. Pièces relatives aux conditions de participation

- a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété notamment dans sa rubrique F1 relative aux exclusions de procédure des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP ou équivalent.
- b. Formulaire DC2 complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier :
 - aptitude à exercer l'activité professionnelle : justification de l'inscription à un registre professionnel,
 - capacité économique et financière : les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché),
 - capacités techniques et professionnelles : références pour travaux similaires sur les 5 dernières années, moyens humains, moyens matériels
 - certificats de qualification professionnelle adaptés :
 - **LOT 1 - Echafaudages / Charpente / Couverture / Zinguerie :**
 - Exemples d'échafaudages avec parapluies sur édifices complexes et patrimoniaux, (3 références de moins de 5 ans avec attestation d'architecte).
 - Qualibat 3194 et/ou références équivalentes. L'équivalence pourra être attestée par la transmission d'exemples de restauration de couverture traditionnelle en ardoise clouée sur immeubles anciens de préférence classés au titre des monuments historiques ou inscrits (3 références de moins de 5 ans avec attestation d'architecte).
 - Qualibat 2393 et/ou références équivalentes. L'équivalence pourra être attestée par la transmission d'exemples de restauration de charpente traditionnelle sur immeubles anciens de préférence classés au titre des monuments historiques ou inscrits (3 références de moins de 5 ans avec attestation d'architecte).
 - **LOT 2 - Maçonnerie / Pierre de taille / Enduits :**
 - Qualibat 2194 et/ou références équivalentes. L'équivalence pourra être attestée par la transmission d'exemples de restauration d'ouvrage en pierre de taille et de mise en oeuvre d'enduits chaux-sable sur immeubles anciens de préférence classés au titre des monuments historiques ou inscrits (3 références de moins de 5 ans avec attestation d'architecte).
 - **LOT 3 - Menuiseries / Vitrail / Serrurerie :**
 - Exemples de restauration de vitraux, menuiseries bois et serrurerie sur immeubles anciens de préférence classés au titre des monuments historiques ou inscrits (3 références de moins de 5 ans avec attestation d'architecte).

- LOT 4 - Décors / Plâtrerie / Peinture :
 - Qualibat 6143 et/ou références. L'équivalence pourra être attestée par la transmission d'exemples de restauration de décors peints sur immeubles anciens de préférence classés au titre des monuments historiques ou inscrits (3 références de moins de 5 ans avec attestation d'architecte).
- LOT 5 - Installations campanaires / Paratonnerre / Electricité :
 - Qualibat 3154 et/ou références équivalentes. L'équivalence pourra être attestée par la transmission d'exemples de restauration de beffroi, cloches, horlogeries, équipement paratonnerre sur immeubles anciens de préférence classés au titre des monuments historiques ou inscrits (3 références de moins de 5 ans avec attestation d'architecte).

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

L'acheteur public souhaite un groupement solidaire. Le groupement attributaire de forme différente se verrait contraint d'assurer sa transformation.

Le groupement solidaire s'impose du fait de la complexité du projet et l'interdépendance des prestations à exécuter qui nécessitent une solidarité afin que chaque entreprise membre reste responsable envers le maître de l'ouvrage des dommages de nature décennale ou des manquements dans l'exécution de leurs obligations contractuelles sans avoir à rechercher la responsabilité de l'une d'entre elles.

2. Autres pièces à produire dès le stade de la candidature

- a) Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
- b) Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
- c) Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
- d) Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels.
- e) Attestation d'assurance de responsabilité décennale.

Le cas échéant :

- f) Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente.
- g) Pour les professions libérales, certificat de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) pour les cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès
- h) En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.

- i) Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
- j) Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
- k) Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'acte spécial (DC4), les justificatifs de candidature décrits ci-dessus.

B. Pièces de l'offre à remettre

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- **pour les lots 01 - Echafaudages / Charpente / Couverture / Zinguerie, 02 - Maçonnerie / Pierre de taille / Enduits et 04 - Décors / Plâtrerie / Peinture :**
 - le Bordereau des Prix Unitaires (intégrant le cas échéant des prestations au forfait) et le Détail Quantitatif Estimatif, complétés suivant les cadres de réponse fournis ;
 - un mémoire technique, suivant le cadre de réponse fourni (thématiques et nombre de pages), à compléter en développant directement la réponse aux questions posées, le cas échéant en indiquant pour chaque point les pages correspondantes à consulter dans un document distinct ;
 - l'attestation de visite des lieux signée par un représentant de la maîtrise d'ouvrage remise à l'occasion de la visite du site.
- **pour les lots 03 - Menuiseries / Vitrail / Serrurerie et 05 - Installations campanaires / Paratonnerre / Electricité :**
 - la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, complétée suivant le cadre de réponse fourni ;
 - un mémoire technique, suivant le cadre de réponse fourni (thématiques et nombre de pages), à compléter en développant directement la réponse aux questions posées, le cas échéant en indiquant pour chaque point les pages correspondantes à consulter dans un document distinct ;
 - l'attestation de visite des lieux signée par un représentant de la maîtrise d'ouvrage remise à l'occasion de la visite du site.

II. Variantes et prestations éventuelles supplémentaires (PSE)

A. PSE à l'initiative de l'acheteur

Le présent marché public comprend des prestations supplémentaires éventuelles à l'initiative de l'acheteur. Les soumissionnaires devront impérativement remettre une offre comprenant une réponse à l'ensemble des PSE sollicitées par l'acheteur. A défaut, l'ensemble de leur offre serait écarté.

B. Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

4. Remise des offres

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

I. Transmission électronique

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document et être adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant sur cette même page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu. Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom....)

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-Rom ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- l'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : si la signature électronique est exigée pour les documents en version dématérialisée, ils doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

5. Critères de sélection et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers (moyens, compétences et/ou références) remis par le candidat.

En présence de variantes, y compris sollicitées par l'acheteur, celui-ci se réserve le droit d'écarter toutes les solutions de base ou toutes les variantes avant d'effectuer une analyse complète et finalisée.

Si des variantes sont admises, remises et retenues pour analyse, l'analyse des offres se fait directement entre toutes les propositions remises (offres de bases et variantes) sur les critères énoncés ci-dessous.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le prix des prestations 40 %, au vu du détail des prix ;
- la valeur technique des prestations 60 %, au vu :
 - o d'une méthodologie de mise en œuvre pour l'exécution des prestations : 30 % ;
 - o des durées d'exécution par tâche pour la réalisation des ouvrages : 10 % ;
 - o d'une note précisant l'équipe dédiée au chantier : 10 % ;
 - o d'une note sur les principaux matériaux qui seront mis en œuvre pour répondre aux prescriptions du CCTP : 10 %.

Appréciation du critère "prix" :

La note pour le prix est calculée ainsi : $N = 40 \times (P_m/P)$ avec P_m = prix de l'offre moins-disante et P = prix de l'offre étudiée.

Appréciation du critère "valeur technique de l'offre" :

La valeur technique sera appréciée sur la base d'un mémoire technique détaillé suivant le cadre fourni remis par le candidat (30 pages maximum, hors fiches techniques équipements et matériaux à joindre en annexe). La note globale sera sur 60 points.

Le mémoire technique (voir cadre méthodologique) comprendra les dispositions techniques et organisationnelles que le candidat propose d'adopter pour l'exécution des travaux, toutes justifications et observations de l'entrepreneur.

L'attention des candidats est attirée sur le soin qu'il convient d'apporter au mémoire justificatif, qui devra apporter des réponses circonstanciées par rapport au projet de restauration, de mise en valeur et aux enjeux et spécificités du site. Le mémoire ne devra pas avoir un caractère généraliste.

Il doit permettre au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage d'évaluer l'entreprise sur sa faculté d'appropriation du projet, sa réflexion sur le mode opératoire, la mise en œuvre des travaux, sur l'adéquation de son offre par rapport aux travaux à effectuer et ses compétences techniques pour effectuer les travaux demandés dans le cadre d'une intervention sur un édifice remarquable.

Le cadre du mémoire technique détaille les attendus précis.

La note globale sera calculée en additionnant les notes prix et valeur technique.

L'acheteur public se réserve la possibilité d'écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires ayant présenté une offre conforme.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au Bordereau des Prix Unitaires et au Devis Quantitatif Estimatif ; ou à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire selon les lots ; ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

6. Renseignements complémentaires et visites du site

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au maître d'ouvrage via le profil acheteur figurant en page de garde du présent document.

Les soumissionnaires doivent avoir connaissance des lieux avant de remettre leur offre. La visite préalable des lieux par l'entreprise est obligatoire et lui permettra de juger des moyens, méthodologies et techniques à mettre en œuvre pour réaliser l'intégralité des travaux dans les délais impartis.

Le certificat de visite ou la justification de la connaissance acquise par l'entreprise, attestera de manière globale la prise en compte des contraintes spécifiques liées au projet et à son environnement.

Les visites seront individuelles sur rendez-vous pris auprès du maître d'ouvrage aux coordonnées figurant en page de garde.